

• Nom du client : **SAS LE COUVENT**

• Adresse desservie : **LOGT COMMUNAL BELAYE
BELAYE**

→ **Message**

30170067 545241368577 545

**SAS LE COUVENT
GREZELS
LE CLUZEL
46700 GREZELS**

→ **Contacts**

@ Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr

📞 **Service Clients**
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

🔧 **Dépannage 24h/24**
05 81 91 35 07

📍 **TSA 10019**
46800 MONTCUQ CEDEX

🏠 **Accueil**
ZI de la Paganie 46700 PUY L EVEQUE
Mardi et vendredi - 9h-12h et 14h-17h Saut
vacances scolaires

Votre facture estimative du 20 juin 2024

Acompte basé sur **50 %** de votre consommation moyenne annuelle

Votre consommation estimée : **150 m³**

Montant prélevé le **05 juillet 2024** : **352,94 €**

	€TTC
Distribution de l'eau potable AQUARESO-PERIMETRE AQUARESO	300,72
Organismes publics	52,22
Total facture	352,94
Montant à prélever	352,94

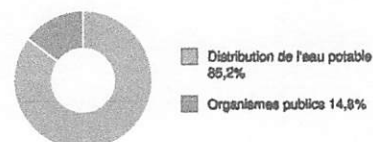
détail au verso

Evolution de votre consommation



Index
■ relevé au
spirelevé
■ transformé
par vos soins
□ estimé

Répartition de votre facture



**Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera
prélevé à partir du 05 juillet 2024 sur votre compte numéro
XXXXX574947.**

Vos Informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506

Référence unique de mandat (RUM) : S-3-0050942438-019393175-01

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
LOGT COMMUNAL BELAYE BELAYE	150 m³	249369	015 mm			Estimation de consommation

Votre facture en détail

	Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable					285,05		300,72
Abonnement					46,10		48,63
Part AQUARESO	2e semestre 2024				25,50	5,50	
Part SAUR	2e semestre 2024				20,60	5,50	
Consommation					238,95		252,09
Acompte part AQUARESO	Année 2024		150	0,4200	63,00	5,50	
Acompte part SAUR	Année 2024		150	1,0830	162,45	5,50	
Acompte Préservation des ressources en eau	Année 2024		150	0,0900	13,50	5,50	
► Organismes publics					49,50		52,22
Consommation					49,50		52,22
Acompte Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	Année 2024		150	0,3300	49,50	5,50	

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,03 €/m³ soit 0,00203 €/litre

HT exonéré de TVA : 0,00 €
HT soumis à TVA : 334,55 €

TVA 5,50 % : 18,39 €
TVA sur les débits : 18,39 €

Total facture TTC : 352,94 €

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les opérations réalisées par les collectivités locales (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ Message

**Gérez directement
votre compte en ligne sur**
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA intracommunautaire n°FR26339379984-NAF 3600
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dp@saure.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr - Rubrique Données Personnelles).
Conformément à l'article L.441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signer votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées : Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur Internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.